



HOTEL DE VILLE
31 rue Sainte Catherine
84330 MODENE

PROCES VERBAL
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 OCTOBRE 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Présents : Christian RIPERT, Norbert LEPATRE, Marcel LOMBARDI, Sylvie MONT, Alexandre ALLEGRE, Sylvie CALAMEL, Isabelle PARIS, Michel RINAUDO, Christian ROUX, Marie-Hélène ENRIETTO

Absentes excusées : Laëtitia ALONSO (excusée)

Secrétaire de séance : Sylvie MONTI

Secrétaire auxiliaire : Carine BONHOMME

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présent pour cette réunion et déclare la séance ouverte à 20h30 en donnant lecture du PV de la séance précédente, du 30 juin 2015, PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Compte rendu des différentes réunions des syndicats

EPAGE (rapport Ch. ROUX) : La dernière réunion a eu lieu la semaine dernière sur les nouvelles contributions communales. Pour Modène il y a une baisse de + de 500€ (de 5208€ à 4531€), suite à des négociations avec l'Agence de l'Eau. Le syndicat a fait l'acquisition d'un terrain pour créer un bassin d'expansion sur Aubignan. Les statuts sont également modifiés en date du 02 juillet dernier.

Syndicat d'électrification rurale (Rapport de M. RINAUDO) : Dernière réunion en date du 1^{er} juillet 2015, sur l'enfouissement des lignes électriques pour des raisons d'esthétique. Une enquête sera menée sur le recensement de l'éclairage public pour optimiser les coûts, ainsi qu'un déploiement cartographique. Il faudra attendre le compte rendu de cette réunion pour en savoir plus car Monsieur RINAUDO n'a pas pu être présent.

Syndicat Rhône Ventoux (Rapport A. ALLEGRE) : Il n'y a pas eu de nouvelle réunion. Un compte rendu sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2014 est présenté. Il semblerait qu'il y ait une contestation concernant la mutualisation des prix par rapport à un problème de délai de procédure. La loi « NOTRe » (nouvelle organisation territoriale de la République) précise que ce type de syndicat devrait à terme être repris par les intercommunalités d'ici 2020. Le syndicat est donc menacé...

Syndicat des forêts : Rien à signaler depuis le dernier conseil

SMAEMV : Monsieur le Maire demande si les élus ont reçu le projet de charte pour le parc. Il est demandé à A. ALLEGRE s'il est possible de faire un résumé car toutes les communes devront se prononcer d'ici peu.

Monsieur ALLEGRE explique qu'il semblerait que le projet laisse comprendre que le syndicat lui-même ne servira que d'animateur, conseiller, et le SMAEMV compte sur les autres EPCI, intervenants pour mener les actions.

Monsieur le Maire rappelle que le SMAEMV, au travers du parc, aura quand même beaucoup de pouvoirs notamment en matière de décisions, notamment en urbanisme. Le syndicat a déjà avancé 70 000€ pour les frais d'étude sur le parc, la commune de Bédoin a investi 700 000€ pour l'achat d'un lieu en prévision d'accueillir les bureaux du Parc....

Il semblerait donc que tout soit plus ou moins déjà établi.

Le sujet sera abordé de nouveau une prochaine fois.

20h50 Norbert LEPATRE entre dans la salle et présente ses excuses pour le retard. Il prend part à l'assemblée.

2. Délibération : Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

Suite à l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoit la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée, donnant la possibilité de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ; cet outil est adopté en contrepartie de la mise en place d'un dispositif de suivi de l'avancement des actions de mise en accessibilité prévues, qui peut amener à sanctionner, dans le cadre d'une procédure de carence, les manquements aux engagements pris par le signataire dans l'agenda ; ont été prévues, d'une part, la possibilité de demander, lors de la demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée, l'octroi de périodes supplémentaires de mise en accessibilité et, d'autre part, des modalités de prorogation des délais associés au dépôt de l'agenda ou à son exécution en cas de difficultés notamment financières. Une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée a été préparée. Trois établissements communaux sont concernés : la mairie (mise en accessibilité accueil secrétariat et stationnement), la Cure (stationnement) et l'église (mise en accessibilité accueil secrétariat et stationnement).

Agenda d'accessibilité programmée sur plusieurs ERP

2015 ERP1 (Mairie) - changement du bureau d'accueil secrétariat, avec partie accessible aux personnes à mobilités réduites

- Changement porte d'entrée, avec mise aux normes pour les personnes à mobilités réduites (poignées et champs de vision)
- Demande de devis pour s'équiper d'une boucle à induction magnétique (handicap sensoriel)

2016 ERP1 (Mairie) - demande de devis pour créer une place de stationnement pour personnes à mobilités réduites

- installation boucle à induction magnétique pour personnes handicapées sensorielles

ERP2 (Cure) - demande de devis pour créer une place de stationnement pour personnes à mobilités réduites

- mise aux normes de la porte d'entrée vitrée avec signalisation pour le champ de vision (pour personnes handicapées sensorielles)

ERP3 (Eglise) - demande de devis pour créer une place de stationnement pour personnes à mobilités réduites

- demande de devis pour mise en accessibilité de l'Eglise (tremplin d'accès)

2017 ERP1, ERP2 - création de stationnement pour personnes à mobilités réduites

Et ERP3 - demande de devis pour équipements au sol (bandes de guidage et matérialisation des obstacles) pour personnes handicapées sensorielles

ERP3 (Eglise) - Mise en accessibilité de l'entrée

2018 ERP1, ERP2 - installation des équipements au sol pour personnes handicapées
Et ERP3 sensorielles

Isabelle PARIS demande des explications sur le bouclier à induction magnétique. Carine lui explique comment fonctionne le mécanisme.

Monsieur le Maire rappelle également la configuration entre l'Eglise et la Cure et que la pente est très voire trop importante pour répondre aux critères d'aménagement aux personnes à mobilité réduites. Ce qui impliquera de ne faire qu'1 seul emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduites pour l'ensemble des 3 ERP.

Le programme d'AD'AP présenté est voté POUR à l'unanimité

3. Délibération à modifier : PLU

Monsieur le Maire rappelle que Lors d'une précédente séance, les membres du conseil municipal ont délibéré positivement sur le passage du POS au PLU. Hors il manque des éléments importants pouvant remettre en cause la validité de cette délibération.

Les services de la DDT ont mis en attente notre délibération. Il faut maintenant lister les objectifs précis de la commune sur les raisons de ce passage au PLU ainsi que les modalités de concertation avec la population.

Les objectifs communaux :

- Maitriser les zones ouvertes à la construction,
- Maitriser les espaces verts,
- Maitriser les constructions pour une harmonie architecturale, notamment en centre bourg.
- Ouvrir des zones constructibles pour accueillir des Installations Ouvertes au Public (IOP), inexistantes à ce jour sur la commune et non prévus dans le POS
-

Les modalités de concertation avec la population :

- Réunion publique d'information à la population, à raison de 1 par an minimum,
- Affichage sur le panneau communal à l'entrée de la Mairie,
- Mise à disposition du public d'un registre pour les doléances,
- Parution d'articles dans la presse locale (journaux : « Le Dauphiné Libéré-Vaucluse matin », « La Provence »), et communale (le journal semestriel de la commune)
- Parution d'articles sur le site internet de la commune : www.mairiedemodene.com
- ...

L'assemblée a délibéré POUR à l'unanimité, concernant l'énoncé ci-dessus.

4. Délibération : COVE transfert de charges compétence politique de la ville

Depuis janvier 2015 un nouveau cadre d'action de la Politique de Ville a été instauré avec pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines afin d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La loi intègre la politique de la Ville dans le bloc de compétences obligatoires des communautés d'Agglomération.

Par conséquent, la compétence Politique de la Ville jusqu'à présent exercée au niveau de la ville centre de Carpentras est transférée à la Cove à la date du 1^{er} juillet

La part financière que la commune de Carpentras attribuait aux financements d'actions de la Politique de la Ville est donc transférée à la Cove.

Le 10 juillet dernier, la commission locale d'évaluation des transferts de charges à adopter son rapport sur ce transfert de charges. Il appartient donc aux différentes communes membres de la Cove d'adopter ce rapport.

Délibération votée POUR à l'unanimité.

5. Délibération : Modification des statuts du syndicat EPAGE

Monsieur le Maire explique que le syndicat EPAGE (Syndicat des rivières) a fait une modification de ses statuts, concernant le calcul de la contribution des membres. Ce calcul avait été approuvé en février 2009 mais nécessite une réactualisation. Dans les nouveaux statuts le tronçon de la Mayre a été réintégré. Pour la commune le taux de participation en fonctionnement augmente de 0.15% et le taux de participation en investissement baisse de 0.27 %. Ce qui entraîne tout de même une baisse pour notre commune, comme a pu l'expliquer Christian ROUX précédemment dans cette même séance.

Norbert LEPATRE explique qu'il a alerté le Syndicat sur la présence trop importante de l'Ambrosie, notamment le long de la Mayre et leur a demandé d'intervenir en urgence. EPAGE attend la validation des communes membres sur la réintégration du tronçon pour être couvert pour l'intervention.

Délibération votée POUR à l'unanimité concernant la modification des statuts.

6. Travaux

- Fleurissement : Sylvie MONTI explique qu'avec Marcel LOMBARDI, ils sont allés commander les nouvelles fleurs (livraison semaine 42). Le nouveau pot (celui volé au lavoir) devrait être réinstallé et fixé de façon plus sécurisée pour éviter un nouveau vol. L'arbuste à la Cure sera remplacé car il est mort (trop d'eau). Monsieur le Maire explique que ce pot n'était pas percé et donc l'eau d'arrosage ne s'est pas évacuée et la taille faite sur cet arbuste a été trop franche. Il est également proposé de faire suivre à Thierry une formation sur la taille d'arbustes.

- Dalles de propreté pour conteneurs : Marcel LOMBARDI explique que les dalles sont fixées chemin de Crillon, chemin de la Font des Clapiers et à l'entrée du lotissement des Exclausels. Ensuite, il y a eu l'installation de caches conteneurs en bois (bois acheté à Loriol) par Thierry avec l'aide de Michel RINAUDO et Norbert LEPATRE. Il faudra peut-être appliquer de la lasure sur le bois pour l'hiver.

- Bureau secrétariat : (Norbert LEPATRE)

Le matériel informatique a été renouvelé et les logiciels changés. La porte du bureau a été remplacée. Et enfin, la porte d'entrée de la Mairie a été remplacée pour des raisons de sécurité et d'économie d'énergie.

Le changement de portes rentre dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée

- Sapin de Noël : Sylvie MONTI a commandé le sapin (5mètres de haut) ; il sera livré semaine 47, prêt à mettre dans le socle prévu à cet effet (travaux faits l'an dernier). La Cove viendra installer les illuminations de Noël semaine 48.

- Sanitaires garage CURE : Marcel LOMBARDI informe le conseil municipal que les travaux de mises aux normes sanitaires sont terminés.

- Réfection mur du cimetière : Monsieur le Maire explique qu'à la demande de Monsieur CHAVE (maçon retenu pour les travaux), les travaux sont reportés en fin d'année ou début année prochaine car il a eu un chantier important, amenant un surcroît d'activité l'obligeant à décaler le chantier.

7. Décision sur l'adhésion à la fédération des villes française oléicoles

Monsieur le Maire explique que la filière oléicole française nous a fait part dans un courrier de leurs difficultés liées à la perte de récolte due à la mouche de l'olive et à l'apparition d'une nouvelle bactérie.

La fédération oléicole demande aux communes de la soutenir en participant financièrement sous la forme d'une adhésion. Cela représenterait 50 € par an. Le président de cette association se trouve être le maire de Nyons.

L'assemblée a voté CONTRE l'adhésion à cette fédération, à l'unanimité des membres présents.

8. Point sur la mise en place de la «Participation Citoyenne»

Alexandre ALLEGRE informe que le dispositif est actif. Il y a de nouveaux adhérents suite à la réunion d'information. Chaque personne voulant faire partie du dispositif doit tout d'abord se présenter en Mairie et se faire inscrire sur la liste des adhérents.

Il y a déjà eu un événement signalé sur la boîte mail en relation avec la gendarmerie.

9. Manifestations

*Castagnade/vin chaud : Il est proposé le 20 décembre à la suite du Noël des enfants du Comité des Fêtes à 17h. Monsieur le Maire demande aux élus d'informer par mail de qui sera présent pour l'organisation.

*Elections : les 6 et 13 décembre 2015 : un mail sera envoyé aux élus pour établir le planning

*Vœux du Maire : Monsieur le Maire propose d'organiser les vœux du Maire en janvier un vendredi soir (à voir pour le 8 janvier).

*Gâteau des rois : à voir pour le week-end suivant.

10. Questions diverses et sociales

* Repas de Noël des aînés : la date retenue est le 12 décembre. Marie-Hélène ENRIETTO informe que les demandes de devis sont en cours pour les traiteurs. Il n'y aura que le repas (sauf cas exceptionnel) pour les 70 ans et plus. L'invitation doit être faite au plus vite pour permettre aux personnes de s'organiser.

*Personne en difficulté : Laëticia ALONSO, présidente du CCAS n'étant pas là, monsieur le Maire demande à Carine BONHOMME, secrétaire de la commune et du CCAS, de faire le point sur la situation.

*Canal de Carpentras : Monsieur le Maire et Norbert LEPATRE font le point sur l'extension future du Canal de Carpentras prévue Chemin Serres des Fourques et Chemin de Mazan. Ils ont rencontré Monsieur SHORTT Julian (technicien du Canal). Le principal problème est de ne pas couper la route départementale car le goudron n'est pas assez ancien.

De plus monsieur le Maire précise que sur la portion de la route de Mazan, du croisement du chemin serres des fourques jusqu'à la route de Bédoin, le réseau d'eau potable de la commune se trouve des deux côtés de la route, ce qui devrait mettre un terme à ce projet côté ouest des garrigues.

*L'ancienne décharge : Il s'agit d'un terrain communal de 4500m², sur lequel monsieur le Maire explique la façon dont ce terrain pourrait être aménagé. Normalement, il devrait être équipé de l'eau du Canal. Monsieur le Maire propose, dans un premier temps de la clôturer proprement en prévoyant le stationnement. Monsieur le Maire invite tous les membres du conseil à faire connaître leurs idées et venir en mairie pour travailler sur ce projet.

*Cimetière : Marie-Hélène ENRIETTO explique qu'avec Laëtitia ALONSO, elles ont établi un plan de l'ancien cimetière car il n'y en avait pas en mairie. D'après l'inventaire, il y a beaucoup de tombeaux abandonnés. Il est proposé de lancer une procédure de reprise de concession en état d'abandon. Il est également signalé que le dépositaire est extrêmement détérioré, dû notamment aux ruissellements d'eau de pluie. Il est urgent de faire quelque chose. Enfin, il y a un problème d'affaissement d'une tombe dans le vieux cimetière.

*Urbanisme : Marie-Hélène ENRIETTO demande ce qu'on peut faire lorsqu'un permis de construire est accordé pour une maison de plein pied et que le pétitionnaire fait un étage ? Monsieur le Maire propose de se rapprocher de la DDT d'Avignon pour connaître la procédure à mettre en place.

*Isabelle PARIS demande si l'on connaît la date du prochain conseil d'école. On n'a pas reçu encore de convocation. Isabelle PARIS se propose pour aider à réfléchir sur le projet d'ALSIH intercommunal (Modène, St Pierre, Crillon).

*Alexandre ALLEGRE demande comment s'est passé le RDV avec Roger CARLE. Monsieur le Maire explique qu'il n'en sait pas plus pour le moment. Le fils de Monsieur de R. CARLE est venu le rencontrer. Entretien pendant lequel Monsieur le Maire lui a appris que le terrain n'était plus constructible depuis la mise en place du PPRI. Monsieur le Maire lui a fait savoir que la commune était intéressée pour l'acquisition d'une partie du terrain.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22H45